

FAMILLE

- Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire sans l'autorisation de leur époux depuis:

1860 1907 1930

- La loi relative à l'autorité parentale conjointe (le père n'est plus le chef de famille) date de:

1959 1970 1980

- Les tâches domestiques représentent en moyenne 22 heures par semaine. A ce jour la répartition homme/femme est de:

3/19 6/16 8/14

TRAVAIL

- Les femmes mariées peuvent exercer une activité professionnelle sans l'obligation du consentement de leur époux depuis:

1905 1965 1975

- Les femmes mariées peuvent adhérer à un syndicat sans l'autorisation de leur mari depuis:

1920 1930 1950

- Malgré la loi sur l'égalité salariale (mars 2005) la différence de salaire est encore de:

7% 12% 19%

SANTE

- En 1942 l'avortement est un crime puni de mort?

Vrai Faux

- En France la contraception est autorisée depuis:

1954 1967 1970

- Elle est remboursée par l'assurance maladie depuis:

1960 1974 1985

- En France l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) est autorisée depuis:

1967 1970 1975

- Remboursée par l'assurance maladie depuis:

1969 1975 1982

Document réalisé à partir d'un questionnaire de la PASS
Centre Hospitalier de Montélimar